

**CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER**

**Séance du Mercredi 31 Mars 2021**

**COMPTE-RENDU**

FG/MV  
2021-51

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi trente et un mars à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie et par visioconférence, sur convocation adressée le 24 mars 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire. Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville ([www.trouville.fr](http://www.trouville.fr)).

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Rébecca Babilotte, M. Guy Legrix, Mme Delphine Pando, M. Patrice Brière, Mme Martine Guillon, M. David Revert, Mme Catherine Vatier, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, M. Jean-Pierre Deval, Mme Jeannine Oufin, M. Stéphane Sabathier, Mme Aline Esnault, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière.

	<b>Désignation d'un(e) Secrétaire de séance</b> Le Conseil Municipal désigne Mme Rébecca Babilotte comme Secrétaire de séance
	<b>Inscription des questions orales</b> Mme le Maire précise qu'une question orale a été préalablement déposée à la tenue du Conseil Municipal et précise qu'elle sera abordée à la suite de l'examen de tous les sujets placés à l'ordre du jour.
<i>Adopté à l'unanimité</i>	<b>Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2021</b> Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le projet de procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2021 qui leur a été adressé, avant de le placer au vote en vue de son adoption.
<i>2021/13. Le Conseil Municipal prend acte</i>	<b>Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.</b> Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aucune observation n'a été formulée.
	<b>Affaires financières – Rapporteur : Mme Catherine VATIER</b>
<i>2021/14. Adoptée</i>	<b>Budget primitif du budget principal de la commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2021</b> Après lecture d'un rapport de présentation, il est demandé d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 179 627,88 €	17 179 627,88 €
Investissement	4 825 600,00 €	4 825 600,00 €
<b>Total</b>	<b>22 005 227,88 €</b>	<b>22 005 227,88 €</b>

**Ont voté contre :**  
**Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Barsotti, M. d'Achon, M. Abraham, Mme de la Grandière.**

**Les autres membres du Conseil Municipal ont voté pour.**

---

**2021/15.**  
**Adoptée à l'unanimité**

**Vote des taux des impositions directes locales – 2021**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- de voter l'application des taux des impositions directes locales pour l'année 2021 suivants :
  - Taxe sur le foncier bâti : 48,92 % (26,82 % + 22,10 % part départementale)
  - Taxe sur le foncier non bâti : 22,34 %

(Maintien des taux communaux pour les Trouvillais, avec intégration de la part départementale.)

---

**2021/16.**  
**Adoptée**

**Octroi de subventions aux associations pour l'exercice 2021**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le tableau global des subventions accordées aux associations pour l'exercice 2021 ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2021.

**(Nouvelle association demandeuse)**

Associations sportives		Subventions 2021
1	AGD	3 000,00 €
2	AGVT (Gym volontaire)	200,00 €
3	Association sportive Mozin	1 000,00 €
4	ASTD	62 000,00 €
5	Club de plongée	5 000,00 €
6	CNTH	19 821,00 €
7	Collège André Maurois (section voile)	1 000,00 €
8	Deauville Sailing Club	2 000,00 €
9	Football Loisirs Trouville Deauville	588,00 €
10	Footballeur Vétérans	350,00 €
11	Foyer socio-éducatif Mozin	1 500,00 €
12	La Boule Trouvillaise	1 000,00 €
13	Line Up	6 000,00 €
14	Lycée André Maurois (section voile)	1 000,00 €
15	Maison des jeunes	310 000,00 €
16	Pays d'Auge Basket	600,00 €
17	Scout et Guide de France	250,00 €
18	Sté course du pays d'Auge	1 000,00 €
19	Surf'in Trouville	1 500,00 €
20	Touques Escrime	150,00 €
21	Trouville Olympique Natation	4 000,00 €
22	Trouville Tennis Club	5 000,00 €
23	USEP	500,00 €
24	VCTD	2 500,00 €
<b>Total</b>		<b>429 959,00 €</b>

Associations culturelles		Subventions 2021
1	A l'Ouest	600,00 €
2	Atelier Autres terres	2 000,00 €
3	Cercle Condorcet	500,00 €
4	Comité de jumelage	2 500,00 €
5	Des couleurs et des formes	3 500,00 €
6	Ensemble Vocal	3 750,00 €
7	Les Amis de la musique à Deauville	2 500,00 €
8	Les musicales	4 750,00 €
9	Musique sur Mer	3 750,00 €
10	Off courts	56 500,00 €
11	PMVV le Grain de sable	17 000,00 €

<b>Total</b>	<b>97 350,00 €</b>
--------------	--------------------

Autres associations		Subventions 2021
1	Amicale du personnel	7 000,00 €
2	Aquaclub	1 500,00 €
3	ARA	4 000,00 €
4	Combattant et veuves d'Indochine	400,00 €
5	Comité de Liaison	850,00 €
6	Conciliateur de justice	150,00 €
7	Ecole du chat	2 500,00 €
8	GRAPE	4 000,00 €
9	La Dame Blanche	1 500,00 €
10	Les Amis du Mont Canisy	500,00 €
11	Petit foc	3 000,00 €
12	SNSM	3 500,00 €
13	Syndicat de pêche	1 000,00 €
14	Université Inter Age	500,00 €
15	Association syndicale du Parc d'Hennequeville	5 000,00 €
16	MFR Neuchâtel	60,00 €
17	MFR Saint Désir	120,00 €
18	MFR Blangy	180,00 €
19	MFR Vimoutiers	60,00 €

<b>Total</b>	<b>35 820,00 €</b>
--------------	--------------------

<b>Total général</b>	<b>563 129,00 €</b>
----------------------	---------------------

N'ont pas pris part aux votes :

*Mme Outin et M. Taque pour l'Association Retraite Active ; M. Brière pour la SNSM ; Mme Vasier pour l'association « Des Couleurs et des Formes » ; Mme Grand-Brodeur pour l'association « OFF »*

Se sont abstenus :

*Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Barsotti, M. d'Achon, M. Abraham, Mme de la Grandière.*

Les autres membres du Conseil Municipal ont voté pour.

<p><b>2021/17.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Octroi de subventions aux établissements publics pour l'exercice 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le tableau global des subventions aux établissements publics pour l'exercice 2021 – ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>. C.C.A.S. de Trouville-sur-Mer ..... 790 000,00 €</li> <li>. Syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude Bolling .....131 000,00 €</li> <li>. EPIC Office du Tourisme de Trouville-sur-Mer ..... 50 000,00 €</li> </ul> </li> <li>- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2021.</li> </ul>																											
<p><b>2021/18.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer des conventions financières pour le versement de subventions – Année 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver les termes et signatures de conventions financières établies dans le cadre de versement de subventions supérieures à 23 000 € aux associations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association « Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer » pour la subvention annuelle de 310 000,00 €</li> <li>- L'Association « OFF » pour la subvention annuelle de 56 500,00 €</li> <li>- L'Association Sportive Trouville-Deauville « ASTD » pour la subvention annuelle de 62 000,00 €</li> </ul> </li> </ul>																											
<p><b>2021/19.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer 3 Autorisations de programmes / crédits de paiement pour les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville</b></li> <li>- <b>Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires</b></li> <li>- <b>Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux</b></li> </ul> </li> <li>- <b>Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville</b></li> </ul> <table border="1" data-bbox="411 1485 1422 1794"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Projet</th> <th rowspan="2">Opération comptable</th> <th rowspan="2">Autorisation de programme</th> <th colspan="3">Crédits de paiement</th> <th colspan="2">Financement prévisionnel</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Rénovation énergétique HDV</td> <td rowspan="4">2021 02</td> <td rowspan="4">2 655 000 €</td> <td rowspan="4">55 000 €</td> <td rowspan="4">1 300 000 €</td> <td rowspan="4">1 300 000 €</td> <td>Subventions (40%)</td> <td>880 000 €</td> </tr> <tr> <td>FCTVA (16,404%)</td> <td>360 888 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>714 112 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td>700 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel		2021	2022	2023			Rénovation énergétique HDV	2021 02	2 655 000 €	55 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	Subventions (40%)	880 000 €	FCTVA (16,404%)	360 888 €	Autofinancement	714 112 €	Emprunt	700 000 €
Projet	Opération comptable				Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel																			
		2021	2022	2023																								
Rénovation énergétique HDV	2021 02	2 655 000 €	55 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	Subventions (40%)	880 000 €																					
						FCTVA (16,404%)	360 888 €																					
						Autofinancement	714 112 €																					
						Emprunt	700 000 €																					

<b>- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires</b>							
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	2 131 500 €	50 000 €	1 040 750 €	1 040 750 €	Subventions (40%)	720 000 €
						FCTVA (16,404%)	295 272 €
						Autofinancement	616 228 €
						Emprunt	500 000 €
<b>- Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux</b>							
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	815 000 €	45 000 €	770 000 €	- €	Subventions (20%)	124 000 €
						FCTVA (16,404%)	126 311 €
						Autofinancement	264 689 €
						Emprunt	300 000 €
<b>2021/20.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<b>Tarifs municipaux 2021 – Occupations du domaine public à caractère commercial – Extension de terrasses</b>  Il a été demandé au Conseil Municipal : - de fixer le tarif d'occupation du domaine public, pour extension temporaire de terrasse à 50,00 € du mètre carré (m²) par mois.						
<b>Ressources Humaines. Rapporteur : Mme Delphine PANDO</b>							
<b>2021/21.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<b>Autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, Année 2021</b> Il a été demandé au Conseil Municipal :  - D'autoriser le recrutement d'agents contractuels, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 précitée, tel que cela est défini dans un tableau qui leur a été adressé.  Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.						
<b>2021/22.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<b>Autorisation de recourir à un intervenant extérieur</b>  Il a été demandé au Conseil Municipal : - d'autoriser le recours à un intervenant extérieur en conseil en animations sportives ; - de fixer sa rémunération brute horaire à 33 € ; - de décider que le volume de ces vacances sera compris entre 5 heures et 20 heures par mois.						

<p><b>2021/23.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Ville de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes d'une convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée relative à la mise en œuvre d'actions de formation « intra », liant la Ville de Trouville-sur-Mer à la délégation CNFPT Normandie Caen pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.</li> </ul>
<p><b>2021/24.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association Sportive Saint-Arnoult Tir (ASSAT)</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes et autoriser la signature d'une convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association Sportive Saint-Arnoult Tir (ASSAT), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 avec une tacite reconduction dans la limite de trois ans, soit une fin de convention au 30 avril 2024.</li> </ul>
<p><b>Aménagement – Urbanisme – Foncier. Rapporteur : Mme le Maire</b></p>	
<p><b>2021/25.</b> <b>Adoptée</b></p>	<p><b>Autorisation de cession d'un bien immobilier communal sis quai Albert 1<sup>er</sup></b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de décider la cession du bien sis à Trouville-sur-Mer, quai Albert 1<sup>er</sup>, cadastré section AB 262, AB 307, AB 308 ;</li> <li>- d'approuver les conditions préalables définies pour sa vente.</li> </ul> <p><b>N'a pas pris part au vote : Mme Fresnais</b></p> <p><b>Les autres membres du Conseil Municipal ont voté pour</b></p>
<p><b>2021/26.</b> <b>Adoptée</b></p>	<p><b>Concession d'aménagement de la future ZAC Habitat « Les Bruzettes » - Définition des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal de décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'organiser la concertation prévue à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme préalablement à la création de la ZAC d'habitat « Les Bruzettes » selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- communication de toutes les informations utiles portant sur le projet aux habitants de la commune par l'organisation <i>a minima</i> d'une exposition et d'une réunion publique en présentiel et/ou à distance portant sur le projet d'aménagement ;</li> <li>- les dates et lieux de ces étapes de concertation seront portés à la connaissance du public par voie de presse et d'affichage ;</li> <li>- un registre sera mis à la disposition du public.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Se sont abstenus :</b></p> <p><b>Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Barsotti, M. d'Achon, M. Abraham, Mme de la Grandière.</b></p> <p><b>Les autres membres du Conseil Municipal ont voté pour.</b></p>

<p><b>2021/27.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Réhabilitation des logements locatifs situés 66 résidence les Aubets et 56 résidence les Aubets – Réhabilitation et gérance confiées à SOLIHA Territoires en Normandie</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal de décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de poursuivre avec SOLIHA Territoires de Normandie les études en vue de la conclusion de baux à réhabilitation pour une durée de 33 ans, pour les logements sis 56 et 66 résidence les Aubets, cadastrés respectivement AR 81 et AR 76, suivant l'hypothèse n° 1b du 19/11/2020 (annexe 1) et l'hypothèse n du 29/01/2021 (annexe 2) ;</li> <li>- que la commune participera à l'équilibre financier de l'opération du logement sis 56, résidence les Aubets, en versant une subvention d'équilibre à SOLIHA Territoires en Normandie d'un montant prévisionnel de 9 000 € en capital,</li> <li>- que la commune participera à l'équilibre financier de l'opération du logement sis 66, résidence les Aubets, en versant une subvention d'équilibre à SOLIHA Territoires en Normandie d'un montant prévisionnel de 9 000 € en capital,</li> <li>- que la commune garantira en totalité les emprunts nécessaires au financement du projet de réhabilitation du 56, résidence les Aubets, qui seront contractés par SOLIHA Territoires en Normandie pour un montant prévisionnel de 70 000 €,</li> <li>- que la commune garantira en totalité les emprunts nécessaires au financement du projet de réhabilitation du 66, résidence les Aubets, qui seront contractés par SOLIHA Territoires en Normandie pour un montant prévisionnel de 70 000 €,</li> <li>- de financer, en cas de non-réalisation des deux opérations, les frais engagés par SOLIHA Territoires en Normandie pour la maîtrise d'œuvre et frais divers pour un montant maximum de 25 000 €.</li> </ul>
	<p><b>Services Techniques. Rapporteur : Mme le Maire</b></p>
<p><b>2021/28.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'association syndicale du parc d'Hennequeville</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes et d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association Syndicale du Parc d'Hennequeville pour l'année 2021.</li> </ul>
	<p><b>Police Municipale. Rapporteur : Mme le Maire</b></p>
<p><b>2021/29.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation d'apporter un soutien financier dans le cadre de la sécurisation de terrains privés</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la possibilité d'assurer un soutien financier aux propriétaires de terrains privés souhaitant renforcer les dispositifs anti-intrusions ;</li> <li>- de fixer le soutien financier apporté par la ville, à hauteur de 50 % des frais engagés par les propriétaires et dans la limite de 800 euros TTC, par la signature d'une convention entre les parties et sur présentation d'une facture acquittée par les demandeurs ;</li> </ul>

	<b>Affaires Scolaires. Rapporteur : M. Guy LEGRIX</b>
<b>2021/30.</b> <i>Adoptée à l'unanimité</i>	<p><b>Participation aux frais pédagogiques et affectation des crédits scolaires - Année 2021- Ecole primaire publique de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accorder à l'école primaire publique de Trouville-sur-Mer, au titre des actions pédagogiques pour l'année 2021, une participation de <b>25 euros par élève</b>, versée sous forme d'une subvention à la coopérative scolaire après le vote du budget pour l'année civile en cours.</li> <li>- d'affecter à l'école primaire publique maternelle et élémentaire des sites scolaires René Coty et Louis Delamare de Trouville-sur-Mer, les crédits scolaires de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournitures scolaires : <b>60 €</b> par élève</li> <li>- Crédit affecté à l'apprentissage de l'anglais : <b>234 €</b> par site</li> <li>- Crédit affecté au sport : <b>350 €</b> pour l'acquisition de petit équipement par site</li> <li>- Crédit affecté à la classe adaptation : <b>500 €</b></li> <li>- Crédit affecté aux garderies : <b>100 €</b> par site</li> <li>- Crédit affecté au Noël des enfants : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>10 €</b> par enfant de classe maternelle</li> <li><b>6 €</b> par enfant de classe élémentaire</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;">Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021</p>
<b>2021/31.</b> <i>Adoptée à l'unanimité</i>	<p><b>Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (renouvellement)</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et élémentaire publique concernée,</li> <li>- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,</li> <li>- d'autoriser le maintien de la semaine scolaire de quatre jours pour une période de trois ans et de charger Madame le Maire d'effectuer les démarches en ce sens auprès de la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).</li> </ul>
<b>2021/32.</b> <i>Adoptée à l'unanimité</i>	<p><b>Autorisation de solliciter des subventions pour le financement de l'équipement numérique dans les écoles – année 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados.</li> </ul>
	<b>Jeunesse-ports-Loisirs-Associations. Rapporteur : Mme le Maire</b>
<b>2021/33.</b> <i>Adoptée à l'unanimité</i>	<p><b>Approbation du règlement intérieur des établissements des bains de la plage et de la mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le règlement intérieur de l'établissement des bains de la plage et de la mer de Trouville-sur-Mer, dont le projet a été adressé.</li> </ul>

<p><b>2021/34.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Approbation du projet éducatif des accueils collectifs de mineurs de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs de Trouville-sur-Mer, qui leur a été joint en annexe.</li> </ul>
<p><b>2021/35.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention avec l'association « Handiplage » - Labellisation Handiplage de la plage de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la demande de labellisation Handiplage de niveau 1 pour la plage principale de Trouville-sur-Mer auprès de l'association « Handiplage » et de signer la convention correspondante.</li> </ul>
<p><i>Culture. Rapporteur : Mme Rébecca BABILLOTTE</i></p>	
<p><b>2021/36.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de solliciter des subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées (FRAR)</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser le Maire, pour toute la durée du mandat et au regard des dossiers d'acquisition et de restauration validés lors des séances des Commissions scientifiques régionales des Musées de France, à solliciter l'aide financière du FRAM et du FRAR, auprès de l'État (DRAC Normandie) et/ou de la Région Normandie, pour l'enrichissement et la bonne conservation des collections du Musée Villa Montebello.</li> </ul>
<p><i>Développement Durable-Environnement. Rapporteur : Mme Delphine PANDO</i></p>	
<p><b>2021/37.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de solliciter des subventions – Achat de vélos à assistance électrique</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC).</li> </ul>

.....  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,  
Vice-Présidente de la CCCCF,

*Sylvie de Gaetano*  
Sylvie de GAETANO

Affiché le :	2 avril 2021
Retiré le :	
Mise en ligne sur <a href="http://www.trouville.fr">www.trouville.fr</a> le :	2 Avril 2021